

LISTE DES MEDECINS AGREES PAR LA PREFECTURE DU CHER
CONSULTANT HORS COMMISSION MEDICALE (en cabinet privé)
au 11 juin 2018

DANS LE CHER :

CLASQUIN Maryse	2 rue des écoles	18160 CHEZAL-BENOIT	Tél 09.77.96.30.27
DE BONNEVAL Arnaud	17 avenue nationale	18340 LEVET	Tél 02.48.25.10.30
DEGAND Jacques	54 avenue du 14 juillet	18100 VIERZON	Tél 06.76.08.37.80
DUBREUIL Jacques	10 rue de l'église	18110 FUSSY	Tél 07.82.75.80.35
ELIZONDO Bernard	6 rue des épinettes	18100VIERZON	Tél 02.48.71.66.47
FERRAND Jean-Marie	2 rue du Bois au Moine	18340 PLAIMPIED-GIVAUDINS	Tél 06.09.70.23.85
JACQUIN Philippe	61 rue Anatole France	18200 ST-AMAND-MONTROND	Tél 02.48.96.16.60
JOUANNAUD Jean-Marc	9 rue Aristide Maillol	18000 BOURGES	Tél 07.61.08.58.06
LEBEGUE Francis	113 rue de Vauvert	18000 BOURGES	Tél 02.48.21.31.32
MORELLE-DECOCK Elisabeth	54 avenue du 14 juillet	18100 VIERZON	Tél 07.78.28.23.50
PARQUET Michel	24 place du marché	18200 ST-AMAND-MONTROND	Tél 02.48.96.36.54
RIVIERE Jean-Marie	Parc Esprit 1 -6 rue Archimède	18000 BOURGES	Tél 07.83.24.28.72
SIMONNET Viviane	113 rue de Vauvert	18000 BOURGES	Tél 06.21.37.14.75
STROINSKI Frédéric	4 avenue de l'hippodrome	18700 AUBIGNY-SUR-NERE	Tél 02.48.58.81.64

HORS DU DEPARTEMENT :

BENNAGA Mohamed	C.Hospitalier.-1 Bd de l'Hôpital	58033 NEVERS	Tél 06.81.52.19.48
CHENE Paul	8 bis avenue Louis Fouchère	58640 VARENNES-VAUZELLES	Tél 03.86.61.35.53
CONNAN Jean-Baptiste	3 rue Ernest Renan - le Banlay	58000 NEVERS	Tél 06.86.90.73.45
DAGARD Philippe	4 rue du Limousin	23600 BOUSSAC	Tél 05.55.65.08.28
JOUSSEAUME Claude	24 av. Georges Clémenceau	58240 ST PIERRE LE MOUTIER	Tél 03.86.37.40.31
ROCHE Stéphane	2 C rue des charrons	58180 MARZY	Tél 03.86.61.33.31
SAUDEMONT Gervais	16 avenue Laubespain	58150 POUILLY SUR LOIRE	Tél 03.86.39.00.48
TARDIEUX Dominique	33 rue du Général Leclerc	58220 DONZY	Tél 03.86.39.30.04
TISSERAND Guy	place de la sous-préfecture	36100 ISSOUDUN	Tél 02.54.21.27.71

Vous devez prendre rendez-vous chez un médecin de la liste qui ne soit pas votre médecin traitant

Pièces à apporter au médecin le jour de la visite :

- formulaire «avis médical» cerfa n° 14880*02 (à télécharger sur le site de la préfecture)
- questionnaire médical (à télécharger sur le site de la préfecture)
- photographie numérisée obtenue auprès des cabines ou photographes agréés, repérables par la vignette bleue «agréé service en ligne ANTS»

Après visite pour renouvellement de la catégorie B délivrée pour la conduite des véhicules spécialement aménagés pour tenir compte du handicap du conducteur (visite gratuite sur présentation de la carte d'handicapé) ou pour renouvellement des catégories C1 C1E C CE D1 D1E D et DE :

- vous devez faire votre demande de permis de conduire sur Internet sur le site de l'ANTS
<http://www.permisdeconduire.ants.gouv.fr>

Après visite pour la conduite des taxis et voitures de transport avec chauffeurs, ambulances, ramassage scolaire, transport public de personnes :

- vous devez faire une demande d'attestation sur papier libre à la préfecture
- joindre une photocopie du dernier permis de conduire produit
- une photocopie de votre carte, diplôme ou attestation professionnels
- une photocopie de votre pièce d'identité en cours de validité
- une enveloppe timbrée en recommandé avec AR libellée à votre adresse